



Formation professionnelle en Ethnomédecine Chinoise

CLINICAT AU CAMPUS – UFB6

Publics

- Etudiants en EMC en fin ou ayant terminé leur 3^{ème} année au Cedre ;
- Etudiants en EMC venant d'une autre école et attestant d'un niveau d'étude équivalent (bases théoriques, diagnostic et acupuncture) ;
- Etudiants en situation de handicap attestant du niveau d'étude requis ;

Prérequis

- Avoir suivi la formation « Praticien d'Ethnomédecine chinoise Niveau 1 » ou maîtriser les connaissances et compétences de base, en diagnostic et en acupuncture, selon la médecine chinoise ;

Objectifs de formation

- Développer et renforcer la pratique au diagnostic, à l'acupuncture et à la gestion des consultations
- Faciliter le passage des études théoriques à la pratique en cabinet

Compétences

1. Elaborer un diagnostic en EMC et concevoir une stratégie thérapeutique ;
2. Conduire une relation thérapeutique en EMC ;
3. Sélectionner la ou les méthodes thérapeutiques adaptées ;
4. Identifier sur le patient, les trajets des méridiens et des points d'acupuncture ;
5. Mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité de l'acupuncture et des MA ;
6. Mettre en œuvre un traitement adapté en acupuncture et en MA ;
7. Effectuer correctement les différentes techniques d'acupuncture et MA (ventouse, moxibustion, saignées, grattage) ;
8. Réagir de manière adaptée à un incident de poncture ;

Effectif

- Minimum : 12
- Maximum : 12

Durée

- Durée : 80 heures réparties sur 2 semaines, du lundi au vendredi

Lieu de la formation

- Le campus du Cedre – 51 rue Nationale – 56410 Erdeven

Modalités et délai d'accès

- Accès :
 - pour les étudiants du Cedre, par inscription auprès de l'école en envoyant le bulletin et le règlement au complet ;
 - pour les autres étudiants, après étude de la fiche d'information ;

- Délai : jusqu'à atteinte du nombre maximal d'inscription, sous réserve d'un nombre suffisant de participants ;
- Le bulletin d'inscription et la fiche d'informations sont téléchargeables sur le site www.cedre.org ou par courriel sur demande ;

Tarif

- Frais de dossier : 50€ ;
- Frais pédagogiques en cas financement personnel : 1280€ (16€/h) ;
- Frais pédagogiques en cas financement par entreprise ou OPCO : 1840€ (23€/h) ;
- Tout financement autre que personnel, doit faire l'objet d'une demande de dossier au moins 2 mois avant le début de la formation ;
- Pas de financement par le CPF ou Pôle Emploi

Formateurs

- Praticiens/formateurs en Ethnomédecine chinoise

Modalités pédagogiques

- Consultations dirigées de patients : individuellement et en petit groupe, avec supervision du formateur
- Perfectionnement de la pratique d'acupuncture et MA
- Etude de Clinique d'acupuncture (en fonction des patients)
- Yi An
- Consultations en autonomie ion et en sous-groupes, avec supervision

Moyens matériels

- Salle de cours théorique avec table individuelle ou en binôme avec accès pour PSH
- Salle de cours pratique avec table de soin avec accès pour PSH
- Mobilier pour PSH
- Matériel pédagogique spécifique
- Matériel technique spécifique à la pratique
- Tableaux blancs
- Ecran de projection
- Vidéoprojecteur

Modalités d'évaluation

- Évaluation continue
- L'UFB6 est nécessaire à l'obtention du certificat de Praticien d'Ethnomédecine chinoise niveau 1.

Bulletin d'inscription
CLINICAT – STAGE DE PRATIQUE CLINIQUE

DATES ET LIEUX DU STAGE:

- Semaine 1 : du 4 au 8 mars 2024
- Semaine 2 : du 22 au 26 avril 2024
- Le campus du Cedre – 51 rue Nationale – 56410 Erdeven

M. Mme Melle

Nom.....Prénom.....
 Profession actuelle:.....
 Téléphone mobile :.....Email :.....
 Adresse :.....

MONTANT DE LA FORMATION :

	Financement personnel	Financement par organisme ou entreprise	
	16€/heure	Prise en charge partielle 19€/heure	Prise en charge intégrale 23€/heure
Frais de dossier	50€ (exo si inscrit à l'année)	50€	50
Frais de formation	1280€	1520€	1840€

MODES DE REGLEMENT (cocher le règlement choisi) :

- Règlement comptant sans escompte
- Règlement en 3 fois par chèque uniquement :
 - Rgl 1 : 550€ d'acompte (+ frais de dossier), à l'inscription
 - Rgl 2 à 3 : 365€ (solde un mois avant le stage)
- Règlement en 5 fois par chèque uniquement :
 - Rgl 1: 480€ (+frais de dossier éventuels) à l'inscription
 - Rgl 2 à 5 : 200€ (solde un mois avant le stage)

Attention : - Chaque document (inscription, CGI, règlement) doit être signé et renvoyé au CEDRE.
- Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

Date :

« Lu et approuvé »

Nom, Prénom, Signature :

Conditions générales d'inscription
Stages 2024

1. Candidature :

Candidats hors CEDRE :

La formation est ouverte à toute personne ayant les prérequis indispensables stipulés dans le dossier de candidature, qui comprend, outre les présentes conditions : une copie de la carte d'identité, un dossier de positionnement, un bulletin d'inscription, une photo, et le règlement de l'inscription à la formation (non encaissé tant que la candidature n'est pas validée). Ces documents doivent être dûment remplis et signés. Tout dossier de candidature incomplet ou illisible ne sera pas traité.

Etudiants inscrits à l'année au CEDRE :

Chaque étudiant du CEDRE est admis d'office au stage de son choix.

2. Inscription :

L'inscription d'un(e) participant(e) à un stage n'est acquise qu'après la réception du dossier d'inscription complet.

Toute inscription à une formation du CEDRE vaut acceptation sans réserve du montant de la formation, des modes de règlement et des conditions générales d'inscription.

3. Tarif/Financement (cf. bulletin d'inscription) :

Financement personnel :

Montant par participant, quelle que soit sa situation familiale ou sociale.

- frais de dossier : 50€
- frais de formation : à partir de 384€

En cas d'inscription à 2 stages dans l'année, une remise de 5% est accordée à partir du 2^{ème} stage à l'exception du Clinicat et de la formation continue.

Cette remise est réservée aux étudiants du CEDRE

Financement par organisme/entreprise :

- frais de dossier : 50€
- frais de formation : à partir de 456€

Aucune dispense n'est accordée sur les frais de dossier.

Les frais de formation varient en fonction de la durée du stage.

4. Règlement (cf. bulletin d'inscription) :

Le règlement intégral du stage donne droit à la participation aux cours correspondants.

Ce montant n'inclut pas les frais de déplacements, de repas, d'hébergement et tous autres frais annexes, qui restent à la charge du participant.

L'intégralité du montant du stage doit être réglée avant le début de la formation.

Pour 1 stage, deux modes de règlement sont proposés :

- 1) comptant sans escompte à l'inscription, par chèque ou virement.
- 2) en 2 fois avec acompte de 250€ et solde 1 mois avant la formation

Pour 2 stages : une 3^{ème} modalité est acceptée :

3) en 3 fois sans frais par chèque (remise des 3 chèques à l'inscription) ou virement. Encaissement du premier versement à l'inscription, puis le solde 1 mois avant la formation.

5. Présence :

La présence au stage est validée par la signature d'une feuille de présence, par le formateur et par l'étudiant.

En cas d'absence inévitable, une justification doit être fournie au CEDRE par écrit.

6. Changements lieux et dates:

En cas de nécessité, le CEDRE se réserve la possibilité de modifier le lieu de stage, tout en restant dans un rayon de 150 km par rapport au lieu initialement prévu.

Le CEDRE se réserve le droit exceptionnel de déplacer la date d'un stage de formation prévu. Sauf impondérable de dernière minute, ce report sera notifié par courriel aux participants un mois au moins avant la date initialement prévue.

Ces changements organisationnels ne peuvent donner lieu à aucune annulation et/ou demande de remboursement de la part de l'étudiant(e).

7. Annulation du fait de CEDRE:

En cas d'annulation de la formation initialement prévue, les participants seront intégralement remboursés.

8. Rétractation/Désistement/Abandon :

Une rétractation est possible dans un délai de 10 jours (excepté si la formation a déjà démarré) courant à partir de la date de signature de l'inscription, par lettre recommandée avec AR. Le règlement est alors restitué à l'exception des frais de dossier. Au delà de ce délai, aucun règlement ne sera restitué.

En cas de désistement de la part d'un(e) participant(e) moins d'un mois avant la date du début de la formation, le CEDRE n'est tenu à aucun remboursement. Dans tous les cas, les frais de dossier et l'acompte restent acquis au CEDRE.

En cas d'abandon de la part d'un(e) étudiant(e) au cours de la formation, quel qu'en soit le motif, le CEDRE ne procède à aucun remboursement. *

* exception : s'il est avéré, sur la base d'un certificat médical, que la situation de santé d'un(e) participant(e) ne lui permet pas de poursuivre sa formation, un remboursement du solde de sa formation est possible.

9. Exclusion :

Tout manquement aux valeurs du CEDRE, toute attitude portant atteinte au bon déroulement des cours, à la dégradation des locaux, au bien-être ou à l'intégrité des participants ou des formateurs, sont susceptibles d'exclusion immédiate et sans remboursement.

Date, Mention « Lu et approuvé », nom, signature :

FICHE D'INFORMATIONS MODULES/STAGES
(sauf pour les étudiants du CEDRE)

Nom/Prénom		
Prérequis : 1) je suis capable de poser un diagnostic différentiel en EMC 2) je suis capable de réaliser un traitement d'acupuncture en EMC 3) je connais les notions de base de la pharmacopée chinoise	OUI	NON
	OUI	NON
	OUI	NON
Je suis étudiant en EMC/ MTC	Nom de l'école suivie :	Niveau d'étude atteint :
Je suis Praticien de santé ou Thérapeute	Domaine de compétence : J'exerce depuis :mois/ ans	J'exerce comme : (cocher) Indépendant(e) Salarié(e) du privé Salarié(e) du public
Autres métiers		
Qu'attendez-vous de cette formation ?		
Situation de handicap (Décrire le type)		
Besoins de compensation liés au handicap (Décrire)		